

CONDITIONS :

Le *Bourru* paraît tous les samedis. L'abonnement est de 50 centimes par année, invariablement payable d'avance nous les vendons aux agents huit centimes la douzaine, payable tous les mois.

BERTHELOT ET STE-MARIE,
No. 36 Rue St-Charles, Longueuil.

LE BOURRU, Longueuil 5 Sept. 1885.

LES DÉLÉGUÉS CANADIENS A PARIS.

EXCURSION DU CLUB LE TRAPPEUR EN 1886.

RÉCEPTION ENTHOUSIASTE.

Il est question depuis longtemps dans les cercles du sport de la grande excursion en France organisée par les membres du club de raquettes le Trappeur pour rendre la visite qui nous a été faite en 1885 par les représentants de la finance, du commerce, des arts et de l'industrie de notre mère patrie.

Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui aux lecteurs du *Bourru* que ce projet patriotique est devenu un fait accompli.

Les excursionnistes étaient au nombre d'environ cinquante et se sont embarqués le premier de mai 1886 à Halifax à bord du steamer *Ulanda* de la ligne française qui les a transportés sans accident au Havre après une traversée de 13 jours.

Parmi les passagers étaient M. Beaupré, le maire de Montréal et les représentants des grandes maisons commerciales et industrielles de la province de Québec.

« On lit dans le *Gaulois* de Paris du 14 mai 1886, " Au nombre des délégués en France nous voyons les noms suivants: M. Horace Boisseau, ex-roi et président de la chambre syndicale des marchands de nouveautés de la ville de Montréal, le major-général Labranche, député-ministre de la guerre, le contre amiral Joseph Vincent, ministre de la marine, M. François Lapointe, ingénieur des ponts et chaussées et premier surintendant des hydrographes canadiens, M. F. Corbeille, rédacteur-en-chef de la *Presse* et correspondant particulier du *Monde* de Montréal. M. Charles Thibault, publiciste et économiste distingué d'Ottawa. M. le juge Prévost, assesseur de la cour des plaideurs communs et président de la cour d'appel de Ste. Cunégonde, M. l'abbé Chabert, directeur de l'Institut National des Beaux Arts, M. Coallier, ministre du revenu de l'intérieur et commissaire des licences, M. Gus. Lambert, professeur de boxographie, M. Gaspard Mathieu, X. 10. U. 8. ministre des poids et mesures, M. P. Cizol, professeur de Patte au logis, M. Paquette, doyen des commerçants de nouveautés et président honoraire de l'association des commis marchands M. P. Morissette, rédacteur adjoint de l'*Etendard*, célèbre romancier et inspecteur des

feuilles mortes; l'hon. M. E. G. Phaneuf, conseiller législatif, M. J. B. Emond, greffier de la cour de l'Édificier et administrateur des routes de fortune de la Puissance. M. J. B. Lépine, surintendant des courses et du sport canadien, M. B. A. T. De Montigny professeur de théologie au lycée Trudel et président des assises. M. l'abbé F. X. A. Trudel, G. V. au-mônier de la délégation, le Docteur Rasco professeur de clinique sauvage, et le docteur Brault du Village St. Jean Baptiste, professeur d'obstétrique et de matière médicale, M. Jos. Riendeau, X. Pierre Rivard, F. Larin, E. Rabat, Launois, Fortin, Ethier, Alp. Goulet, membres agrégés de la société humanitaire de Montréal, M. Capello artiste, et dix membres de l'association protectrice des picotés du Bas-Canada. Mlle. Sophie Bissonnette fondatrice de l'Asile de Ste. Bathilde était au membre des dames faisant partie de l'excursion.

Plus de 50,000 parisiens se pressaient dans les périmètre de la gare St-Lazare pour acclamer l'arrivée des délégués Canadiens.

Le préfet du département de la Seine, les maires et les adjoints de 22 arrondissement de Paris, portant l'écharpe tricolore, et les citoyens les plus distingués de la France, se tenaient sur le quai de la gare pour souhaiter la bienvenue aux Canadiens. Lorsque le train spécial entra dans la gare, la musique de la garde républicaine attaqua l'air de la *Marseillaise* pendant que la foule, dont l'enthousiasme était chaffé à blanc, faisait retentir les échos des bravos les plus frénétiques.

Les délégués Canadiens furent conduits dans la grande salle d'attente où quelques privilégiés seuls purent pénétrer.

Une centaine de sergents de ville sous le commandement du préfet de police, eurent mille difficultés à empêcher la foule de pénétrer dans l'enceinte réservée.

Le préfet de la Seine lut l'adresse suivante aux délégués Canadiens :

Messieurs les délégués.

Les démonstrations d'amitié et les applaudissements de la foule qui vous entoure ont dû vous faire comprendre que vous ne vous trouvez pas ici en pays étranger.

Vous foulez le sol de ceux qui s'en orgueillissent aujourd'hui d'être vos ancêtres. Dans le nouveau monde vous avez eu à maintenir comme nous les luttés les plus héroïques pour conquérir vos libertés et assurer votre existence comme nation française.

Tout Paris, sans distinction de parti politique ou de croyance religieuse hommes, femmes et souverains saluent votre arrivée parce que vous venez resserrer les liens d'amitié qui doivent nous unir. Nous sommes heureux de recevoir vos offres de relations industrielles et commerciales.

Soyez les bienvenus!

Qu'il nous soit permis d'espérer que votre visite ici sera l'avant-coureur d'une

reprise sérieuse de relations qui ne sauraient manquer d'être avantageuses au Canada et à la France.

M. Charles Thibault, président de la délégation répond à cette adresse en termes très heureux. M. Souli Prud'homme et M. Clémenceau parlèrent ensuite.

Les délégués montèrent ensuite dans des fiacres qui les attendaient près de la gare et le cortège suivit le boulevard Strasbourg dont toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux tricolores et ornées d'inscriptions de bienvenue.

Les parisiennes revêtues de leurs plus beaux atours se tenaient sur les balcons et dans toutes les fenêtres semant des fleurs sur le passage de la processions.

Lorsque les délégués passèrent près du Jardin des Plantes l'ours Martin grimpa sur le sommet de son poteau et exprima sa joie par toutes sortes de gentilleses.

Sur le boulevard St-Michel la foule était tellement compacte près du grand Hôtel de Suez qu'on eut à enregistrer plusieurs accidents. La femme d'un marchand de coco et un fabricant de robinets tombèrent de l'impériale d'un omnibus et reçurent des contusions si graves qu'on dut les transporter à l'Hôpital de l'Hôtel Dieu. Sur la rue Richelieu nous avons beaucoup admiré les décorations des Folies Bergères. Sur une banderole bleue on lisait en lettres d'or l'inscription suivante: " Je t'attends, mon bien-aimé. " Sur le balcon Mademoiselle Laura de Sartigny, avec une dizaine de ses compagnes lança une grêle de bouquets sur les délégués.

Lorsque le cortège fut rendu à la fontaine des Innocents, il s'arrêta pendant cinq ou six minutes pour permettre à M. Trudel et à ses amis de s'y désaltérer.

Les délégués traversèrent le pont de la Concorde et se rendirent à la Chambre des députés. La séance fut interrompue et M. Freycinet, accompagné par ses collègues vint souhaiter la bienvenue aux Canadiens et leur donna des sièges près de la tribune des orateurs.

Après avoir passé une demi-heure dans le palais législatif les délégués furent conduits au grand Hôtel de la Paix où des chambres leur avaient été réservées.

Le soir les Canadiens assistèrent à un grand banquet donné en leur honneur au café de la Régence. Après le festin des Canadiens furent invités à passer le reste de la veillée dans les salons du Jockey Club. M. Baptiste Emond, H. Boisseau J. B. Lépine omervillèrent la jeunesse aristocrate de Paris en lui enseignant à jouer au draw bluff, au poker à la brisque et au jack siffieux.

Le lendemain matin après un déjeuner à la fourchette servi à l'Hôtel de la Paix les délégués Canadiens prirent un convoi spécial qui les transporta à Versailles. Les autorités municipales firent jouer les grandes eaux en honneur des illustres visiteurs qui allèrent

ensuite à la foire de St-Cloud.

Les délégués rentrèrent à Paris, vers onze heures et se promènèrent en voitures dans les Champs Elysées, sur le boulevard des Italiens, la rue de Rivoli, la rue de la Paix, le boulevard Sébastopol. Sur la place de la Bastille la corporation de Paris avait décoré la colonne julliet avec des feuilles d'érable. On avait placé dans la main droite du Génie qui surmonte la colonne une grande canne avec l'inscription: " La canne à Canada. " L'arc de triomphe de l'étoile, les quatre groupes de la place de la Concorde, l'Obélisque et la colonne de Vendôme étaient ornés de draperies bleues semées de feuilles d'érables en argent. Les décorations des bureaux du *Journal des Abrutis* étaient aussi riches qu'artistiques.

Leur promenade terminée les délégués se rendirent au tribunal du commerce où M. Floquet, président de la chambre des députés et M. Brisson, ministre du commerce leur donnèrent audience. M. Coallier, parlant au nom du revenu canadien, dit que le Canada était prêt à abolir les droits sur les vins français importés en Canada, à condition que le whisky blanc canadien entrerait en France en franchise. M. Brisson goûta fort la proposition et répondit qu'il la ferait mettre à l'étude par ses collègues.

M. Floquet dit qu'il verrait avec plaisir l'adoption d'une loi abolissant les droits sur le maqueron canadien, la tire et la petite bière d'épinette.

Dans l'après midi les délégués se rendirent à l'Hôtel de ville où une adresse leur fut présentée par le préfet de la Seine.

Les Canadiens se dispersèrent ensuite dans les rues de Paris pour y visiter les places d'intérêt.

M. Paquette, le marchand de la rue St Laurent, alla visiter les magasins du Bon Marché, du Printemps, du Petit St Antoine. Il conversa longuement avec les propriétaires de ces grands magasins et leur montra les avantages qu'ils obtiendraient en tenant leurs établissements ouverts 25 heures par jour. Si une petite place comme Montréal trouvait son profit à tenir ses magasins de nouveautés ouverts pendant quinze heures par jour, à plus forte raison Paris pouvait les ouvrir pendant 25 heures. M. Paquette a été l'objet d'une ovation des plus chaleureuses de la part de tous les commis marchands qui allèrent le serrer à son hôtel pendant la soirée.

M. de Montigny fut invité par le président de la police correctionnelle du 13^{ème} arrondissement à présider une séance de la cour. Le magistrat canadien se montra d'une sévérité extraordinaire en condamnant 132 cocottes du quartier Broda à payer 1,000 francs d'amende et à passer un an dans les prisons de Saint-Lazare et de la Salpêtrière.

MM. Trudel et de Montigny se rendirent à Charenton où ils eurent une réception des plus enthousiastes. Sur la porte principale de l'asile on lisait l'in-